

CANTINE SCOLAIRE (EXTERIEUR)

SEPTEMBRE

Date limite de réservation : 20 JUILLET 2020

NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE : _____

TÉLÉPHONE DU REPRÉSENTANT LÉGAL : _____

ÉCOLE : _____ CLASSE _____

**La réservation de septembre se fera UNIQUEMENT en chèque ou espèces .
Aucune réservation ne sera prise en compte sans dossier d'inscription .
AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ, SI FACTURE IMPAYÉE**

Le règlement par internet reprendra effet pour le mois d'octobre.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

SANS VIANDE:

SANS PORC:

soit _____ repas x 5,30 € = _____ €

Montant de l'avoir disponible :

RÈGLEMENT

CHÈQUE

ESPÈCES

A ST JUST, LE _____

SIGNATURE

***Sans règlement, aucune réservation ne sera prise en compte.
Merci de vous munir de l'appoint pour le règlement en espèces.***

Les données sont collectées et traitées sur une base légitime pour l'inscription et la gestion de la restauration scolaire de la ville, dont le responsable au sens RGPD est la Mairie de Saint-Just en Chaussée. Ces données seront conservées jusqu'à la fin de la période scolaire en cours et ne seront traitées par la seules personnes habilitées. Conformément au Règlement Générale sur la Protection des Données (RGPD) et la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès de rectification, de suppression, de limitation en contactant gratuitement le Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Saint-Just en Chaussée au 03.44.19.29.28 par mail: cantine@mairie-saintjustenchaussee.fr. En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la CNIL, Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)